

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

**Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire**

**MERCREDI 29 MARS 2017**  
**à 20 HEURES**  
**Salle du Conseil municipal en Mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 Election d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement.
- 2 Compte de gestion 2016 de la Commune.
- 3 Compte administratif 2016 de la Commune.
- 4 Affectation du résultat du compte administratif 2016 de la Commune.
- 5 Budget Primitif 2017 de la Commune.
- 6 Compte de gestion 2016 du service de l'Assainissement.
- 7 Compte administratif 2016 du service de l'Assainissement.
- 8 Affectation du résultat compte administratif 2016 du service de l'Assainissement.
- 9 Budget Primitif 2017 du service de l'Assainissement.
- 10 Taux d'imposition locale 2017.
- 11 Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Bilan annuel 2016 et modification des crédits de paiement.
- 12 Admission en non-valeur du service de l'Assainissement.
- 13 Modification de la délibération n° 2017/01/16 du 25 janvier 2017 relative au Contrat d'Aménagement Régional (substitution de l'opération du pôle sportif par l'opération de mise aux normes PMR de l'école Romain Rolland dans le cadre de l'Ad'AP).
- 14 Tarification de deux mini-séjours en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant l'été 2017.

**Pour information :**

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Saint-Cyr-l'École, le 23 mars 2017**



**Le Maire,**

**Bernard DEBAIN**